

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION

MOBILITÉ DOUCE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
Rappel du Projet d'Aménagement et de Développement Durables	6
Méthode	7
LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT	9
Cartographie	11
Description	12
Liaisons intercommunales	13
ZOOM SUR LES BASSINS	15
Lumbres	17
Plateaux Audomarois	21
Val d'Acquin	23
Coteaux de la Hem	25
Sources de la Hem	27
Plateaux de la Hem	29
Vallée de l'Urne à l'Eau	31
Vals et Plateaux du Bléquin	33
Coteaux de l'Aa	35
Grands Plateaux de l'Aa	37
Basse Vallée de l'Aa	39

PRÉAMBULE

PRÉAMBULE



RAPPEL DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ambitionne d'amplifier les actions en faveur d'une mobilité plus sobre en énergie, plus solidaire et plus efficace.

A ce titre, le développement de liaisons douces apparaît comme stratégique. En effet, la marche et les deux-roues, à l'usage, ne nécessitent pas ou peu d'énergie si l'on considère l'assistance électrique du vélo, et sont des moyens de transport accessibles auprès de tous. Afin de rendre ce mode de déplacement plus efficace, il reste alors à développer des aménagements de qualité apportant sécurité et continuité dans les itinéraires proposés.

Aussi, dans la structuration du territoire visant à renforcer l'offre d'équipements et de services au plus près des territoires, la CCPL souhaite permettre des déplacements de plus courtes distances favorisant ainsi le recours aux modes doux.

Afin de répondre à ces ambitions, le PADD définit différents niveaux de maillage à développer :

- au sein de chaque commune, via notamment la requalification de l'espace public (cf. orientations d'aménagement et de programmation dites « aménagement » sur des espaces publics),
- entre les secteurs résidentiels et les pôles de proximité,
- entre les hameaux et les centres de villages,
- entre Lumbres et les pôles de proximité, particulièrement en vélo.

La définition de ces itinéraires doit également s'articuler autour des enjeux de valorisation des patrimoines bâti et naturel et de développement des sports de nature. Il est ainsi proposé dans le PADD de pouvoir s'appuyer sur les bords de cours d'eau et sur les emprises des anciennes voies ferrées.

PRÉAMBULE

MÉTHODE

Afin de répondre aux ambitions du PADD en faveur d'une mobilité douce, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a souhaité réaliser une orientation d'aménagement et de programmation visant la définition d'itinéraires doux à créer ou à valoriser.

Pour ce faire, en avril 2018, des réunions par bassin ont été menées pour débattre sur la base de propositions d'itinéraires et identifier collectivement les axes principaux à développer ainsi que des alternatives possibles.

Pour répondre aux objectifs du PADD, les propositions sur lesquelles les élus ont échangé visaient :

- à offrir une desserte des équipements et des secteurs résidentiels en articulant les différents niveaux de maillage attendus (entre secteurs résidentiels et pôles de proximité, entre pôles de proximité et la ville de Lumbres, etc.),
- à éviter autant que possible les routes départementales dans un objectif de sécurité,
- à interroger la pertinence ou non d'une mutualisation d'usage avec les différentes pratiques de randonnée (pédestre, VTT, etc.),
- à étudier les opportunités offertes par les anciennes voies ferrées,
- à veiller à la préservation des milieux naturels,
- à questionner la revalorisation de chemins ruraux du domaine public, parfois mités suite à des évolutions d'usage (exploitation agricole, urbanisation, etc.).

Par ailleurs, afin d'être en adéquation avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer, les liaisons étudiées tiennent également compte, aux franges, des liaisons douces affichées dans les PLUI des pôles territoriaux de Longuenesse et de Fauquembergues de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Aussi, en fonction des caractéristiques propres à chaque bassin, le choix des itinéraires principaux a pu se faire en mettant l'accent plus fortement sur l'un des critères évoqués précédemment, les priorités variant ainsi d'une entité à l'autre. A titre d'exemple, la valorisation de l'ancienne voie ferrée Anvin / Calais sur la CCPL est particulièrement intéressante pour des usages quotidiens sur le sud du territoire, entre Lumbres et Ouve-Wirquin, car l'emprise traverse ou jouxte les secteurs urbanisés des communes concernées. Au nord, l'ancien tracé entre Lumbres et Bonningues-lès-Ardres est plus éloigné des centres de village et semble davantage adapté aux pratiques de randonnée. Par conséquent, l'itinéraire principal pour relier la ville relais et le pôle de proximité a été préféré sur la route départementale traversant la forêt de Tournehem, offrant ainsi une liaison plus directe. De même, les élus ont été attentifs à prendre en compte le frein potentiel à la pratique lié au relief du territoire, préférant souvent allonger l'itinéraire pour éviter de forts dénivelés.

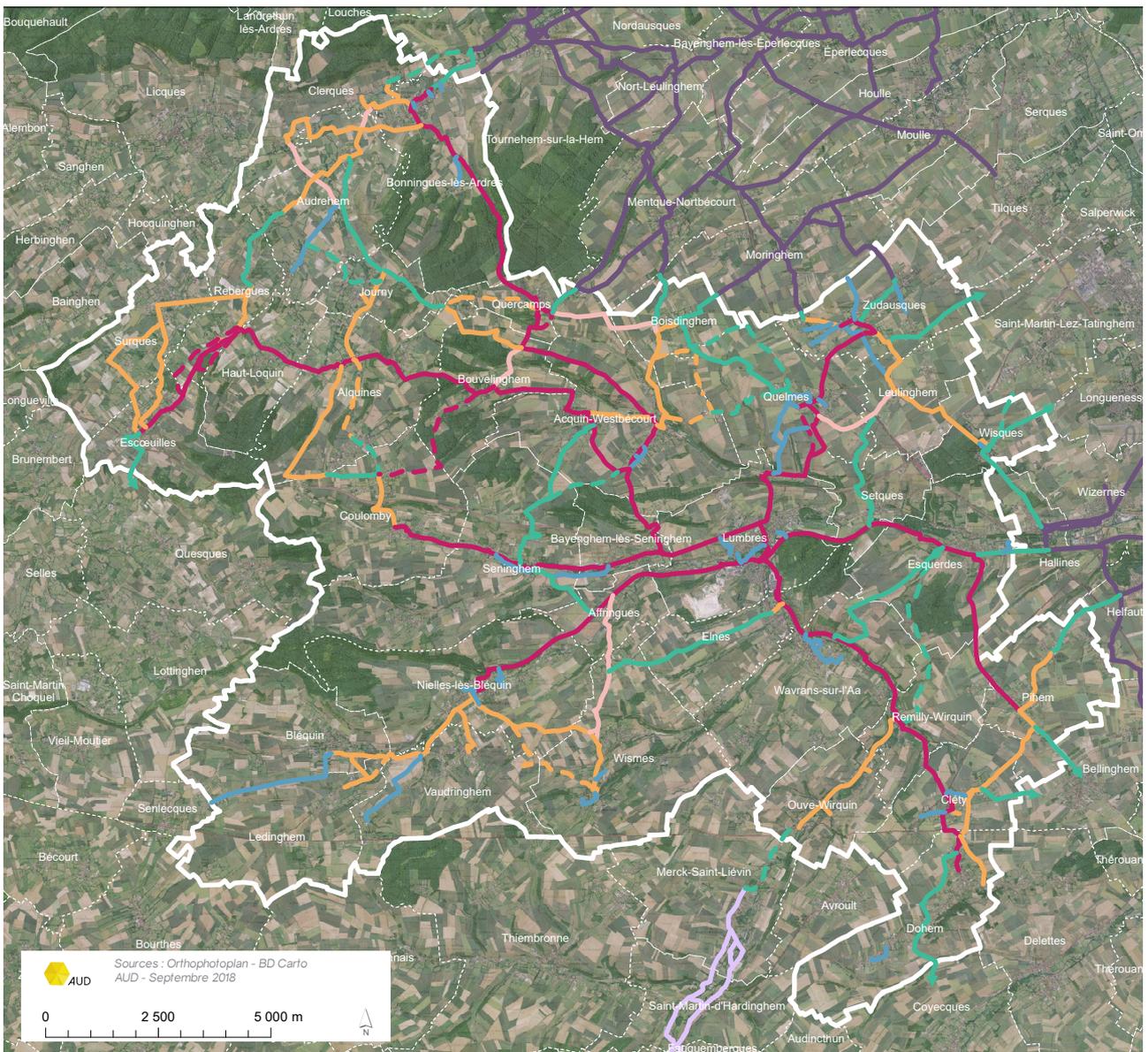
Au même titre que certains critères ont été pris en compte pour élaborer cette orientation, il conviendra de respecter certaines règles dans le cadre de la mise en oeuvre. A titre d'exemple, les règles applicables au PDIPR devront être respectées sur les chemins concernés afin de veiller à leur état et leurs qualités paysagères. La mise en oeuvre se fera donc de manière partenariale, et associera notamment le Département sur tout tracé concerné par le PDIPR.

Les pages suivantes restituent le travail des élus et contiennent une description générale de l'orientation d'aménagement et de programmation à l'échelle du Pays de Lumbres et un zoom sur chaque bassin afin d'apporter des précisions sur les itinéraires identifiés.

LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

CARTOGRAPHIE



- Liaison principale entre pôle de proximité et Lumbres
- - - - Liaison alternative entre pôle de proximité et Lumbres
- Liaison principale au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité
- - - - Liaison alternative au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité
- Liaison principale complémentaire entre communes de même bassin
- - - - Liaison alternative complémentaire entre communes de même bassin
- Liaison principale complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins
- - - - Liaison alternative complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins
- Liaison au sein d'une même commune
- Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO)
- Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues (CAPSO)

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

DESCRIPTION

Deux niveaux de maillage répondent prioritairement aux ambitions du PADD :

- **Les liaisons entre pôles de proximité et Lumbres :** ces itinéraires doivent permettre de relier l'ensemble des pôles de proximité à la ville relais afin d'accéder aux équipements structurants du Pays de Lumbres (centre aquatique, maison de services publics, etc.). Au vu des distances que ces connexions représentent, les aménagements réalisés dans le cadre de la mise en oeuvre devront prioritairement favoriser le vélo.
- **Les liaisons entre secteurs résidentiels et les pôles de proximité :** ces itinéraires doivent permettre à chaque secteur résidentiel d'être connecté à l'offre de services développés sur le pôle de proximité de son bassin. Dans le cadre de la mise en oeuvre, les études opérationnelles préciseront en fonction des distances la priorisation d'un aménagement uniquement piéton, uniquement vélo ou d'une mixité d'usage entre piétons et cyclistes sur tout ou partie de l'itinéraire.

La définition des deux premiers niveaux de maillage en liaisons douces offre ponctuellement des opportunités de connexions complémentaires. Elles permettent, en poursuivant certains itinéraires :

- de connecter des **secteurs résidentiels de communes différentes**
- ou de relier **deux bassins de vie différents**. Les liaisons entre bassins de vie concernent également les connexions avec les pôles territoriaux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Au regard des attentes du PADD, ces liaisons, principalement cyclables, apparaissent moins prioritaires dans le cadre de la mise en oeuvre.

Un dernier niveau concerne des **liaisons douces très locales**, visant généralement :

- à connecter un hameau au coeur du village de la commune : elles peuvent alors en fonction des distances être piétonnes ou cyclables;
- à favoriser des raccourcis par des ouvertures au sein de la maille bâtie : elles peuvent correspondre à des sentes piétonnes à valoriser ou à créer ;
- à valoriser des chemins ruraux ceinturant l'espace bâti : il s'agit souvent de chemin à préserver pour leur caractère rural (parfois accompagné d'une structure bocagère) sans recherche d'aménagement spécifique.

En dehors de ce dernier niveau de maillage, des alternatives, en cas de difficultés rencontrées au moment de la mise en oeuvre, ont pu être identifiées ponctuellement sur certains itinéraires.



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

LIAISONS INTERCOMMUNALES : ENTRE PÔLES DE PROXIMITÉ ET LUMBRES

La cartographie des itinéraires à valoriser ou à créer fait apparaître 7 grands axes cyclables intercommunaux :

- De Bonningues-lès-Ardres à Lumbres** : cet itinéraire permet de connecter les pôles de proximité des bassins des Coteaux de la Hem (Bonningues-lès-Ardres) et du Val d'Acquin (Acquin-Westbécourt) à la ville relais. Une partie du tronçon est commun à un ou deux axes aux abords d'Acquin-Westbécourt et de Bayenghem-lès-Seninghem. Sur le Val d'Acquin, il emprunte majoritairement des chemins et routes à faible circulation. Sur les Coteaux de la Hem, il est poursuivi sur la route départementale traversant la forêt de Tournehem afin d'être le plus direct possible.
- D'Escoeuilles à Lumbres** : cet itinéraire permet de connecter les pôles de proximité des bassins des Sources de la Hem (Surques, Escoeuilles), des Plateaux de la Hem (Alquines) et du Val d'Acquin à la ville relais. Une partie du tronçon est commun à un ou deux axes aux abords d'Acquin-Westbécourt et de Bayenghem-lès-Seninghem. La définition de cet axe est contraint à la fois par l'aménagement en deux fois deux voies de la RN42 réduisant le nombre de franchissements possibles, et par la topographie générant alors des distances plus importantes. Des alternatives pourront être recherchées via Coulomby.
- De Coulomby à Lumbres** : cet itinéraire permet de connecter les pôles de proximité du bassin de la Vallée de l'Urne à l'eau (Coulomby, Seninghem) à la ville relais. Une partie du tronçon est commun à deux axes aux abords de Bayenghem-lès-Seninghem et correspond à la voie verte réalisée autour du centre aquatique de Lumbres et de son prolongement souhaité de part et d'autre sur la RD342. L'urbanisation le long des axes routiers et la topographie ne permettent d'ambitionner qu'un itinéraire cyclable sur la route départementale reliant les trois communes du bassin.
- De Nielles-lès-Bléquin à Lumbres** : cet itinéraire permet de connecter le pôle de proximité du bassin des Vals et Plateaux du Bléquin (Nielles-lès-Bléquin) à la ville relais. Il se connecte au sud de Lumbres aux abords de la gare avec deux autres axes. Le tracé est localisé en grande majorité sur l'ancienne voie ferrée Boulogne-sur-Mer / Saint-Omer, désaffectée à partir de Lumbres mais en partie encore ferrée, notamment entre Affringues et Nielles-lès-Bléquin où le rando-rail est proposé. Il sera donc recherché, autant que possible, une préservation des rails existants, soit par aménagement de voies cyclables en parallèle de la voie ferrée lorsque celle-ci est utilisée, soit par intégration des rails dans l'aménagement cyclable témoignant alors du passé ferroviaire.



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

- **De Dohem à Lumbres** : cet itinéraire permet de connecter les pôles de proximité des bassins des Coteaux de l'Aa (Wavrans-sur-l'Aa) et des Grands Plateaux de l'Aa (Dohem) à la ville relais. Il se connecte au sud de Lumbres aux abords de la gare avec deux autres axes. Sur les Coteaux de l'Aa, le tracé est localisé en grande partie sur l'ancienne voie ferrée Anvin / Calais, aujourd'hui déferrée mais encore perceptible dans le paysage. Sur les Grands Plateaux de l'Aa, il est poursuivi sur la route départementale reliant notamment Cléty et Dohem.
- **De Pihem à Lumbres** : cet itinéraire permet de connecter les pôles de proximité des bassins de la Basse Vallée de l'Aa (Esquerdes) et des Grands Plateaux de l'Aa (Pihem) à la ville relais. Il se connecte au sud de Lumbres aux abords de la gare avec deux autres axes. Sur la Basse Vallée de l'Aa, le tracé a pour ambition de suivre l'axe dessiné par l'Aa et la voie ferrée (usage actuel pour le fret et le train touristique). La connexion à Lumbres étant souhaité aux abords du site du Marais, le tracé sera adapté en fonction des opportunités foncières au moment de la mise en oeuvre. Sur les Grands Plateaux de l'Aa, l'itinéraire est localisé sur la route départementale d'intérêt local desservant Pihem.
- **De Zudausques à Lumbres** : cet itinéraire permet de connecter le pôle de proximité du bassin des Plateaux Audomarois (Zudausques) à la ville relais. Il emprunte pour moitié des routes départementales d'intérêt local et de l'autre des routes et chemins communaux à faible trafic. Une alternative à la route départementale pourrait notamment être envisagée au sud de Quelmes.



ZOOM SUR LES BASSINS

I LUMBRES

CARTOGRAPHIE :



- | | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale entre pôle de proximité et Lumbres - - - - Liaison alternative entre pôle de proximité et Lumbres — Liaison principale au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité - - - - Liaison alternative au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale complémentaire entre communes de même bassin - - - - Liaison alternative complémentaire entre communes de même bassin — Liaison principale complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins - - - - Liaison alternative complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison au sein d'une même commune — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO) — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues (CAPSO) |
|--|--|--|

LUMBRES

DESCRIPTION :

LIAISONS INTERCOMMUNALES : ENTRE PÔLES DE PROXIMITÉ ET LUMBRES

Lumbres, en tant que centralité majeure à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, est le secteur de jonction entre les sept liaisons intercommunales cyclables desservant les pôles de proximité. A ce titre, les aménagements à réaliser sur la ville devront être particulièrement qualitatifs car ils représentent un intérêt intercommunal.

Deux tronçons apparaissent particulièrement stratégiques :

- **L'ancienne route nationale 42 (RD 342 / Avenue B. Chochoy) :** cet axe dessert des équipements structurants tels que la maison de services publics, le centre aquatique et le collège. Ainsi, dans la poursuite de la voie verte réalisée au niveau du centre aquatique, environ 1 km de voirie nécessite d'être aménagé de manière qualitative et sécuritaire (cyclistes séparés des flux motorisés) jusque Bayenghem-lès-Seninghem. Ce tronçon doit permettre aux habitants du quart nord-ouest de la CCPL, notamment les jeunes, de fréquenter ces équipements. Il implique ainsi de traiter la traversée du giratoire RD 342 / RD 225. La continuité des aménagements devra également être traitée en agglomération sur l'avenue B. Chochoy afin de desservir le centre-ville de Lumbres.
- **La traversée du centre-ville :** cet axe correspond au tronçon connectant les sept itinéraires intercommunaux. Étant en hyper centre, il sera recherché prioritairement un partage de la voirie, dans la poursuite des initiatives menées par la ville avec l'instauration d'une zone 30 depuis début 2017.

Trois autres tronçons permettent de desservir davantage le sud de la CCPL et s'appuient principalement sur le réseau d'anciennes voies ferrées afin d'éviter, autant que possible, les grands axes routiers. Au delà de leur utilité quotidienne potentielle, ces axes relèvent

également d'un potentiel touristique, notamment en lien avec la stratégie intercommunale des Sports de Nature. Ils doivent donc permettre la desserte des deux secteurs stratégiques d'un point de vue touristique que sont la gare de Lumbres et le site du marais. Le caractère d'agrément devra donc être pris en compte dans le choix des aménagements au moment de la mise en oeuvre.

Ces axes sont les suivants :

- **Vers Affringues :** s'appuie sur l'axe de l'ancienne voie ferrée Boulogne-sur-Mer / Saint-Omer. Il la longe via la rue JB. Macaux (RD 224) devant la cimenterie et la gare puis en empruntant ensuite un chemin, jouxtant l'ancienne voie ferrée, support d'une randonnée VTT. Ce tronçon impliquera de traiter la traversée du giratoire RD 131 / RD 225 / RD 202 au moment de la mise en oeuvre.
- **Vers Elnes :** s'appuie sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée Anvin / Calais, en partie privée, déjà support d'une randonnée équestre. En fonction des opportunités foncières offertes, le tracé pourra être déplacé dans le cadre de la mise en oeuvre.
- **Vers Setques :** s'appuie sur l'axe de l'ancienne voie ferrée Boulogne-sur-Mer / Saint-Omer, encore en usage entre Lumbres et Saint-Omer pour le fret et le train touristique, et sur le cours d'eau de l'Aa. La desserte du site du Marais étant souhaitée, le tracé sera adapté en fonction des opportunités foncières au moment de la mise en oeuvre.

Un dernier axe intercommunal traverse la ville pour rejoindre Quelmes et Zudausques. Il a été localisé préférentiellement sur la route du Val afin de desservir un maximum d'habitations et notamment la zone d'urbanisation future.

LUMBRES

LIAISONS LOCALES : AU SEIN DE LA COMMUNE

Les liaisons douces identifiées localement relèvent ici principalement d'un caractère de promenade visant à reconnecter Lumbres avec son cadre environnant. Il s'agit d'un des leviers concourant à l'objectif de redynamisation du centre-bourg.

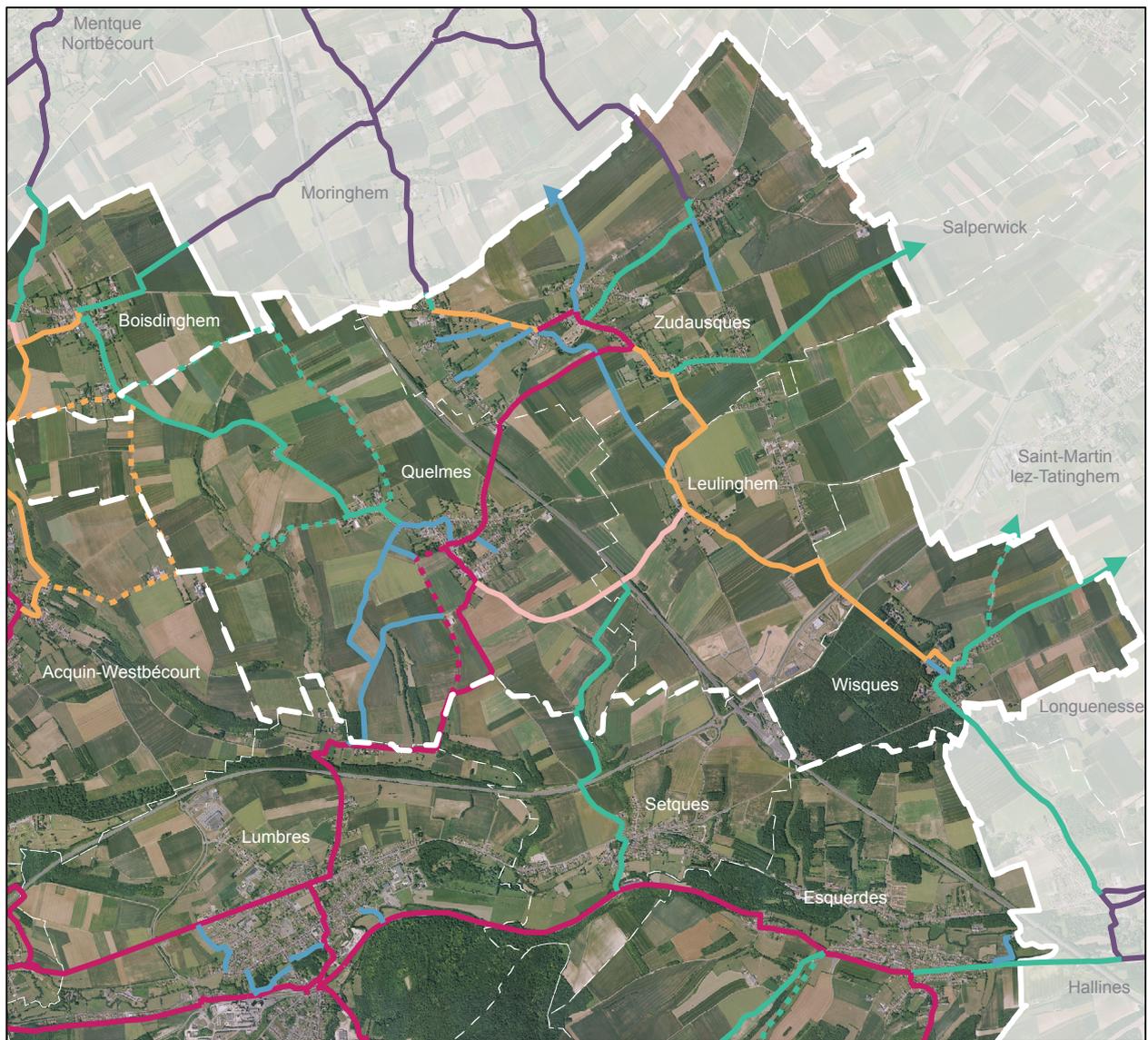
Trois cheminements sont repérés :

- **Le Bléquin (1)** : cet axe ,constitué de deux tronçons, vise à offrir aux habitants un itinéraire de promenade, principalement piéton, permettant de découvrir ce corridor traversant les seuls grands ensembles verdoyants en coeur de ville. La réalisation des deux tronçons permettrait une connexion directe entre la place Leriche et la liaison douce existante reliant les rues Henri Russel et JB. Macaux. La mise en oeuvre de cette liaison dépendra des opportunités foncières offertes, s'agissant actuellement d'emprises privées.
- **L'entrée ouest de la ville (2)** : cet axe s'intègre dans une ambition de valorisation paysagère de l'entrée de ville qui a connu de fortes évolutions ces dernières années par l'implantation d'équipements structurants (siège communautaire, maison de service public, centre aquatique). Ainsi, par sa création à l'arrière de la résidence Roger Quilliot, il permettrait un traitement paysager via des plantations champêtres et d'accéder au centre aquatique depuis le sud de la commune via notamment la valorisation et la connexion aux sentes piétonnes et chemins existants en accroche de la Cité Roger Salengro, de la Résidence du Dr Trezeguet et de la rue Henri Russel .
- **Le site du marais (3)** : en fonction de la localisation au moment de la réalisation de l'axe intercommunal en provenance de Setques et Esquerdes, ce tracé de principe vise à veiller à la bonne connexion avec le site du marais.



2 PLATEAUX AUDOMAROIS

CARTOGRAPHIE :



0 500 1 000 m Sources : Orthophotoplan - BD Cartho
AUD - Septembre 2018

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale entre pôle de proximité et Lumbres - - - - - Liaison alternative entre pôle de proximité et Lumbres — Liaison principale au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité - - - - - Liaison alternative au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale complémentaire entre communes de même bassin - - - - - Liaison alternative complémentaire entre communes de même bassin — Liaison principale complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins - - - - - Liaison alternative complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison au sein d'une même commune — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO) — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues (CAPSO) |
|--|--|---|

PLATEAUX AUDOMAROIS

DESCRIPTION :

LIAISON INTERCOMMUNALE : ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET LUMBRES

Le pôle de proximité de Zudausques pourrait être connecté à Lumbres par une liaison empruntant pour moitié des routes départementales d'intérêt local et de l'autre des routes et chemins communaux à faible trafic. Une alternative à la route départementale pourrait notamment être envisagée au sud de Quelmes.

LIAISONS DE BASSIN : ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET SECTEURS RÉSIDENTIELS

La connexion de Quelmes avec le pôle de proximité est ainsi assurée par la liaison intercommunale entre Zudausques et Lumbres. Une liaison supplémentaire au sein du bassin permettra de relier les secteurs résidentiels de Wisques et Leulinghem. Celle-ci est localisée principalement pour ces deux communes sur des routes départementales d'intérêt local. Au nord, sur Zudausques, cette liaison de bassin devra être prolongée jusque La Liheuse.

LIAISONS COMPLÉMENTAIRES : AVEC LES BASSINS ET TERRITOIRES VOISINS

Une liaison complémentaire pourra être envisagée entre Leulinghem et Quelmes, offrant également la possibilité de créer une connexion avec la Basse Vallée de l'Aa au niveau de Setques. Depuis Quelmes, des connexions pourront aussi être recherchées avec le Val d'Acquin, soit par Boisdingham, soit par Acquin-Westbécourt.

A terme, plusieurs liaisons complémentaires pourront être établies également avec l'agglomération de Saint-Omer, notamment en se raccordant au réseau de liaisons douces inscrites dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse.

LIAISONS LOCALES : AU SEIN DES COMMUNES

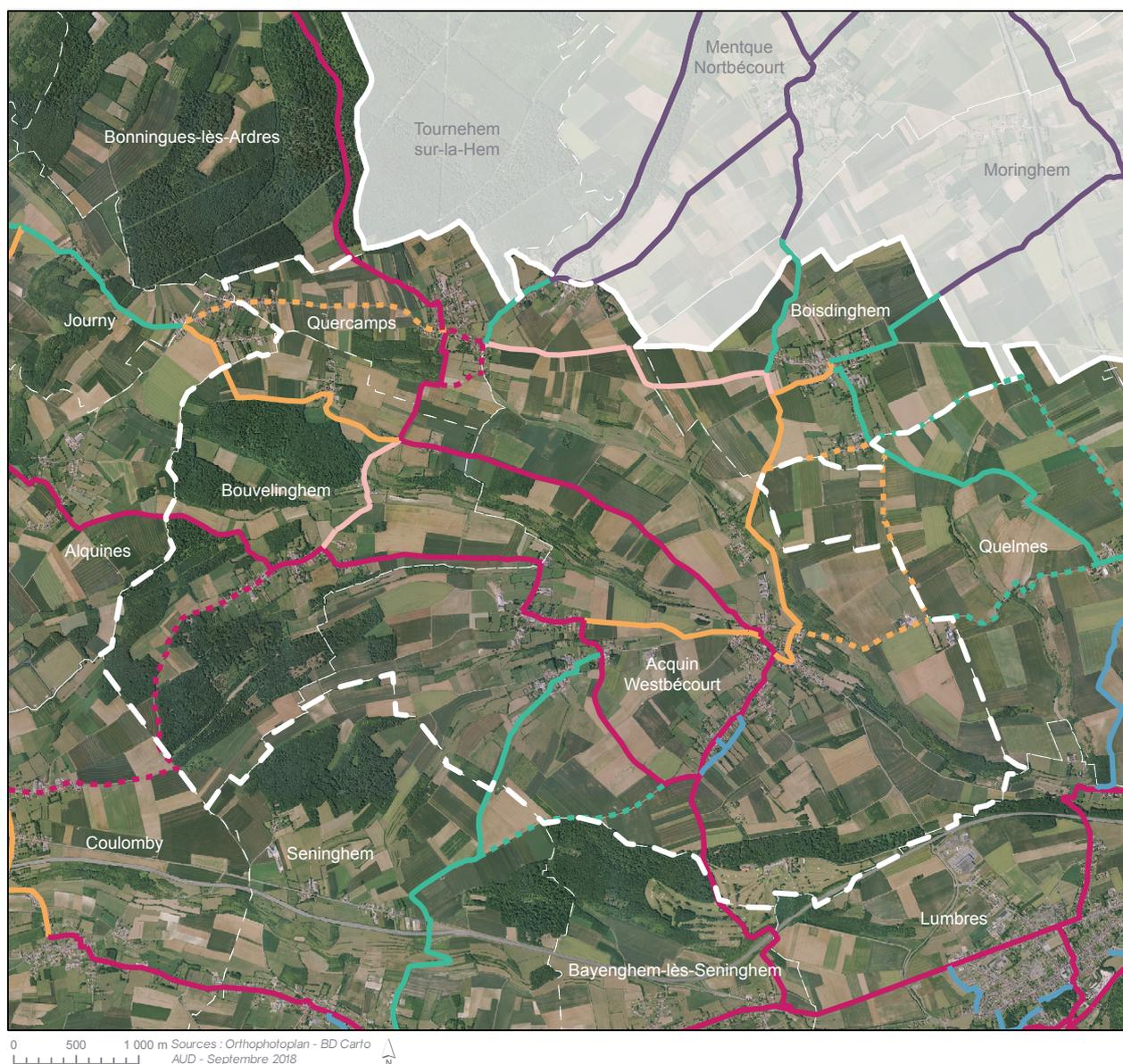
Plusieurs liaisons locales ont été inscrites sur les communes de Zudausques et de Quelmes. Il s'agit majoritairement de chemins ruraux à préserver soit pour leur caractère rural soit parce qu'ils permettent de desservir des hameaux (Noircarmet, Adsoit, Cormette).

Sur Quelmes, une liaison douce est également identifiée en coeur de village afin de créer du lien entre les trois secteurs d'urbanisation future et la place centrale (mairie, école, salle des fêtes), en s'appuyant notamment sur une sente existante.



3 VAL D'ACQUIN

CARTOGRAPHIE :



- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale entre pôle de proximité et Lumbres - - - - - Liaison alternative entre pôle de proximité et Lumbres — Liaison principale au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité - - - - - Liaison alternative au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale complémentaire entre communes de même bassin - - - - - Liaison alternative complémentaire entre communes de même bassin — Liaison principale complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins - - - - - Liaison alternative complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison au sein d'une même commune — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO) — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues (CAPSO) |
|--|--|---|

VAL D'ACQUIN

DESCRIPTION :

LIAISONS INTERCOMMUNALES : ENTRE PÔLES DE PROXIMITÉ ET LUMBRES

Sur le bassin du Val d'Acquin, deux liaisons intercommunales desservent Acquin-Westbécourt et se poursuivent pour permettre la connexion entre Lumbres et les pôles de proximité des trois bassins de la Hem.

La première connecte Lumbres au centre d'Acquin puis le pôle de Bonningues-lès-Ardres (Coteaux de la Hem) via Quercamps et la forêt de Tournehem. Ce tronçon emprunte, entre Bayenghem-lès-Eperlecques et Quercamps, des routes et chemins communaux, déjà supports de randonnées, évitant ainsi la RD 225, route départementale de deuxième catégorie. Sur Quercamps, afin de favoriser un itinéraire direct, le tracé principal propose de longer le boisement de la Réderie mais une alternative pourra être recherchée en cas de difficulté au moment de la mise en oeuvre. Après la traversée de Quercamps, cet itinéraire se poursuit sur la RD 225 pour traverser la forêt de Tournehem jusque Bonningues-lès-Ardres.

La seconde liaison intercommunale correspond à un axe est / ouest connectant Lumbres au secteur de Westbécourt et aux pôles de proximité d'Alquines (Coteaux de la Hem) et de Surques et d'Escoeuilles (Sources de la Hem) via Bouvelinghem. Ce tronçon est identifié principalement sur des routes et chemins communaux. Il emprunte en partie la RD 208 qui est une route départementale d'intérêt local supportant un trafic inférieur à 300 véhicules / jour.

LIAISONS DE BASSIN : ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET SECTEURS RÉSIDENTIELS

Une partie de la RD 208 est également identifiée comme support potentiel d'une liaison de bassin permettant aux habitants de Bouvelinghem de rejoindre les services du pôle de proximité. Par ailleurs, si le centre de Quercamps est relié au centre d'Acquin via la liaison intercommunale, une liaison de bassin devra être poursuivie jusqu'au secteur résidentiel de Neuville, situé en limite du bassin des Coteaux de la Hem.

Un itinéraire est également identifié entre Boisdingham et Acquin sur un chemin communal, pour lequel des alternatives ont également été envisagées.

LIAISONS COMPLÉMENTAIRES : AVEC LES BASSINS ET TERRITOIRES VOISINS

Dans un second temps, une liaison complémentaire pourra être envisagée entre Boisdingham et Quarcamps, via la route départementale d'intérêt local RD 206. De même, entre Quercamps et Bouvelinghem, la route départementale d'intérêt local RD 208 offre la possibilité à terme d'une liaison douce entre les deux communes.

Par ailleurs, des connexions pourront aussi être recherchées avec les Plateaux Audomarois, soit par Boisdingham, soit par Acquin-Westbécourt, et avec la Vallée de l'Urne à l'Eau entre Seninghem et Acquin-Westbécourt.

A terme, plusieurs liaisons complémentaires pourront également être établies avec l'agglomération de Saint-Omer en se raccordant au réseau de liaisons douces inscrites dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse au niveau de Moringhem et de Mentque-Norbécourt.

LIAISONS LOCALES : AU SEIN DES COMMUNES

Une liaison piétonne est matérialisée sur Acquin-Westbécourt correspondant à des chemins ceinturant l'espace bâti à préserver pour leur caractère rural.

4 COTEAUX DE LA HEM

CARTOGRAPHIE :



- Liaison principale entre pôle de proximité et Lumbres
- - - - - Liaison alternative entre pôle de proximité et Lumbres
- Liaison principale au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité
- - - - - Liaison alternative au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité
- Liaison principale complémentaire entre communes de même bassin
- - - - - Liaison alternative complémentaire entre communes de même bassin
- Liaison principale complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins
- - - - - Liaison alternative complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins
- Liaison au sein d'une même commune
- Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO)
- Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues (CAPSO)

COTEAUX DE LA HEM

DESCRIPTION :

LIAISON INTERCOMMUNALE : ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET LUMBRES

L'itinéraire principal pour relier la ville relais de Lumbres et le pôle de Bonningues-lès-Ardres a été préféré sur la route départementale 225 traversant la forêt de Tournehem (route de Quercamps), afin d'offrir une liaison plus directe. Cette connexion située sur la partie est du bassin des Coteaux de la Hem permet donc uniquement la desserte du pôle de proximité. L'aménagement cyclable de cet axe devra faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la mise en oeuvre, s'agissant d'une route départementale de deuxième catégorie et d'un site Natura 2000. Dans l'espace bâti de Bonningues-lès-Ardres, l'itinéraire évite les routes départementales pour favoriser des rues communales résidentielles.

LIAISONS DE BASSIN : ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET SECTEURS RÉSIDENTIELS

Pour relier Clerques au pôle de proximité, une liaison de bassin à deux branches est identifiée pour desservir le Hamel et le Parc. Il s'agit de chemins anciens du domaine public à revaloriser. La branche vers le Parc et le centre de Clerques correspond notamment à un chemin existant au cadastre mais qui a disparu suite aux exploitations agricoles. Il s'agira donc de retrouver cette liaison douce en tenant compte de l'activité agricole. Le tracé a par conséquent suivi les limites des parcelles exploitées plutôt que de reprendre l'emprise publique localisée à travers champs. Au vu des distances inférieures à 1,5 km, l'aménagement pourra être uniquement piéton.

Une seconde liaison de bassin à deux branches est identifiée pour desservir le secteur d'Audenfort (commune de Clerques), le centre d'Audrehem et le secteur de la Quingoie (commune d'Audrehem). Le tracé longe le sud bâti de Bonningues-lès-Ardres sur des chemins interdits aux véhicules motorisés (sauf autorisation municipale), supports en partie d'une randonnée pédestre. Le tracé se décompose ensuite vers l'est pour rejoindre Audenfort et vers le sud pour connecter Audrehem. Ces chemins se poursuivant vers

Audenfort correspondent à l'emprise d'une ancienne voie métrique qui reliait Saint-Martin-Boulogne, Colembert et Bonningues-lès-Ardres (connexion à la ligne Anvin / Calais). Il est ainsi proposé de les valoriser sur l'emprise héritée dans le domaine public, jusque le lieu-dit de la Motte (commune d'Audrehem). Une partie du tracé emprunte des chemins potentiellement privés auxquels il faudra porter une attention particulière au moment de la mise en oeuvre. Le tronçon vers le sud, en direction du centre d'Audrehem, emprunte quant à lui majoritairement des routes communales à l'exception de 300 mètres sur la RD 223, route départementale d'intérêt local.

LIAISONS COMPLÉMENTAIRES : AVEC LES COMMUNES, LES BASSINS ET TERRITOIRES VOISINS

Dans un second temps, des liaisons complémentaires pourront également être développées directement entre différents secteurs des communes de Clerques et d'Audrehem grâce aux réseaux communaux.

Par ailleurs, une connexion pourra aussi être recherchée avec les Sources de la Hem en prolongeant la liaison de bassin dessinée entre Bonningues-lès-Ardres et La Quingoie jusque Rebergues. De même, la route départementale d'intérêt local RD 223 permet d'envisager une connexion avec les Plateaux de la Hem.

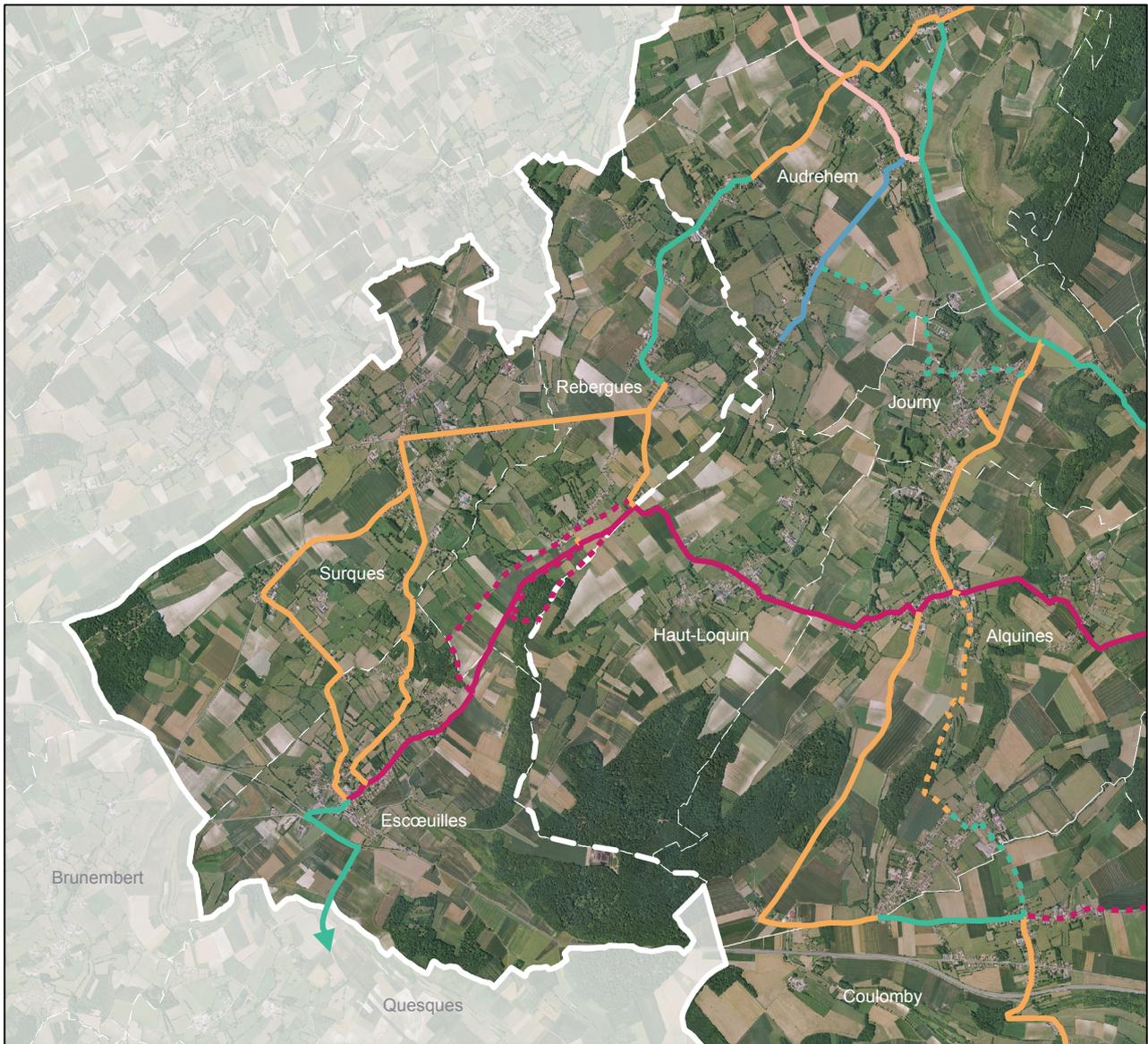
A terme, une liaison complémentaire pourra également être établie avec l'agglomération de Saint-Omer en se raccordant au réseau de liaisons douces inscrites dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse au niveau de Tournehem-sur-la-Hem.

LIAISONS LOCALES : AU SEIN DES COMMUNES

Trois liaisons locales sont repérées dans le centre de Bonningues-lès-Ardres et correspondent à des sentes existantes à valoriser, dont celle à l'ouest dessert le site d'urbanisation future. Deux autres liaisons locales sont identifiées afin de relier des hameaux au centre de leur commune.

5 SOURCES DE LA HEM

CARTOGRAPHIE :



0 250 500 m Sources : Orthophotoplan - BD Cartho
 AUD - Septembre 2018

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale entre pôle de proximité et Lumbres - - - - - Liaison alternative entre pôle de proximité et Lumbres — Liaison principale au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité - - - - - Liaison alternative au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale complémentaire entre communes de même bassin - - - - - Liaison alternative complémentaire entre communes de même bassin — Liaison principale complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins - - - - - Liaison alternative complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison au sein d'une même commune — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO) - - - - - Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues (CAPSO) |
|--|--|---|

SOURCES DE LA HEM

DESCRIPTION :

LIAISON INTERCOMMUNALE : ENTRE PÔLES DE PROXIMITÉ ET LUMBRES

La définition de l'axe intercommunal visant à connecter les pôles de proximité du bassin des Sources de la Hem, Surques et Escoeuilles, à la ville relais de Lumbres est contraint à la fois par l'aménagement en deux fois deux voies de la RN42 réduisant le nombre de franchissements possibles, et par la topographie générant alors des distances plus importantes. Le tracé identifié propose de se connecter depuis Escoeuilles au niveau de Haut-Loquin à l'axe intercommunal desservant le bassin du Plateaux de la Hem. Il longerait ainsi le Bois Ducrocq en offrant plusieurs possibilités de chemins. Dans le cadre de la mise en oeuvre, des alternatives pourront être recherchées par le bassin de la Vallée de l'Urne à l'eau via Coulomby.

LIAISONS DE BASSIN : ENTRE PÔLES DE PROXIMITÉ ET SECTEURS RÉSIDENTIELS

Deux liaisons de bassin sont affichées entre les deux pôles de proximité. La première vise à connecter le centre d'Escoeuilles, le secteur du Bout de Là (commune d'Escoeuilles) et le secteur nommé La Commune qui concentre les commerces de Surques. Sur Escoeuilles, le tracé identifié, principalement à vocation piétonne, suit un cours d'eau et fait l'objet d'un emplacement réservé sur le plan de zonage de la commune. Il dessert notamment la zone d'urbanisation future. La seconde liaison vise à relier les centres des deux pôles de proximité et est identifiée sur une route départementale d'intérêt local (RD 215 E3).

Par ailleurs, des liaisons de bassin sont proposées pour relier Rebergues aux deux pôles de proximité, soit par des routes départementales vers Surques, soit par les routes et chemins communaux identifiés pour la liaison intercommunale vers Escoeuilles.

LIAISONS COMPLÉMENTAIRES : AVEC LES BASSINS ET TERRITOIRES VOISINS

Dans un second temps, une connexion pourra aussi être recherchée avec les Coteaux de la Hem en prolongeant les liaisons de bassin entre Audrehem et Rebergues.

Une autre liaison pourra par ailleurs être envisagée au sud d'Escoeuilles vers Quesques, offrant notamment une alternative pour une connexion à Coulomby (bassin de la Vallée de l'Urne à l'eau).



6 PLATEAUX DE LA HEM

CARTOGRAPHIE :



0 250 500 m Sources : Orthophotoplan - BD Cartho
 AUD - Septembre 2018

- | | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale entre pôle de proximité et Lumbres - - - - Liaison alternative entre pôle de proximité et Lumbres — Liaison principale au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité - - - - Liaison alternative au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale complémentaire entre communes de même bassin - - - - Liaison alternative complémentaire entre communes de même bassin — Liaison principale complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins - - - - Liaison alternative complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison au sein d'une même commune — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO) — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues (CAPSO) |
|--|--|--|

PLATEAUX DE LA HEM

DESCRIPTION :

LIAISON INTERCOMMUNALE : ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET LUMBRES

L'orientation d'aménagement et de programmation de mobilité douce se structure sur le bassin des Plateaux de la Hem autour d'un axe intercommunal est / ouest et d'une liaison de bassin nord / sud convergeant sur Alquines. Ce bassin, marqué par un relief important et la présence de plusieurs boisements, dispose d'un réseau de routes et chemins peu dense. Par conséquent, la liaison intercommunale est localisée majoritairement sur la RD 216, route départementale d'intérêt local, entre Alquines et Haut-Loquin. Une alternative pourra par ailleurs être recherchée via Coulomby.

LIAISONS DE BASSIN : ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET SECTEURS RÉSIDENTIELS

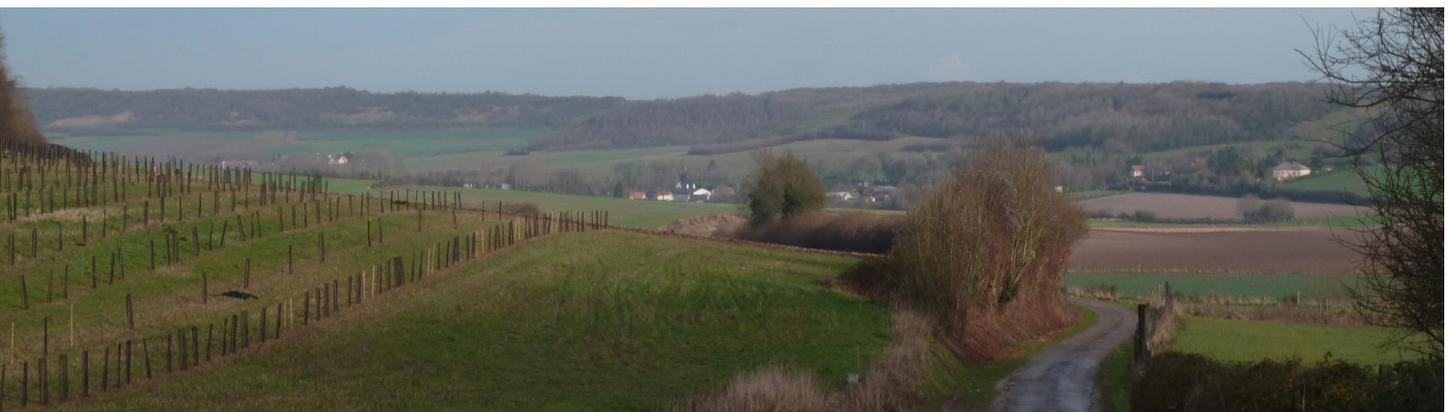
Sur l'axe nord / sud, des routes et chemins communaux permettent d'éviter en grande partie la RD 191, à l'exception du centre d'Alquines, pour connecter Journy et Fromentel (commune d'Alquines) au pôle de proximité. Ainsi, vers Fromentel, le tracé a été privilégié sur le Chemin de Montreuil qui offre un dénivelé plus doux que sur la route départementale. Cependant, cette dernière est indiquée comme une alternative potentielle en cas de difficulté au moment de la mise en oeuvre.

De même, sur Journy, le tracé a été préféré sur un chemin passant à l'extérieur du secteur bâti et il faudra donc veiller à assurer la connexion avec le centre.

LIAISONS COMPLÉMENTAIRES AVEC LES BASSINS VOISINS

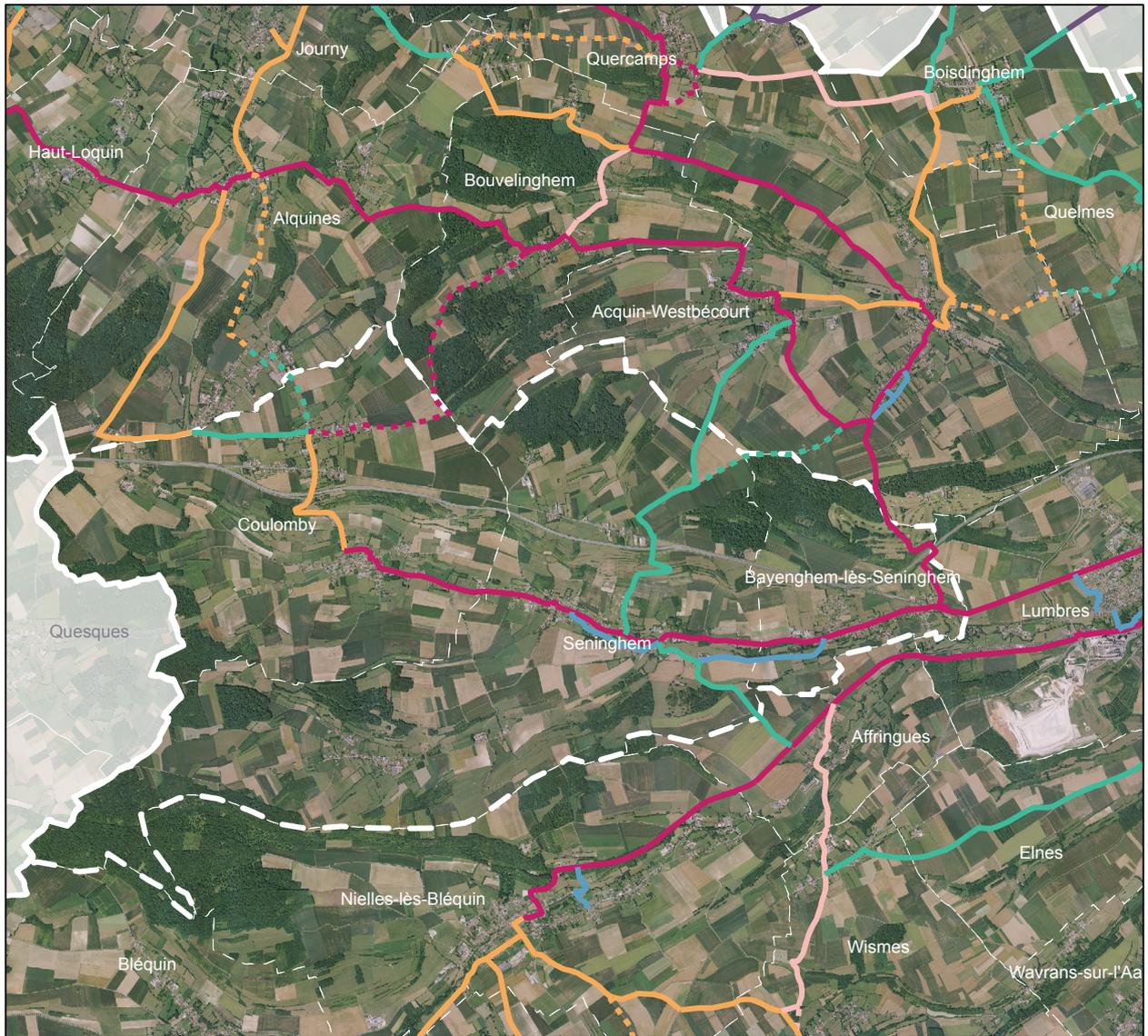
Dans un second temps, des connexions pourront aussi être recherchées avec les Coteaux de la Hem et le Val d'Acquin en s'appuyant sur les routes départementales d'intérêt local RD 223 / 191 / 206.

Une autre liaison pourra aussi être envisagée au sud d'Alquines vers Coulomby (bassin de la Vallée de l'Urne à l'eau).



7 : VALLÉE DE L'URNE À L'EAU

CARTOGRAPHIE :



0 500 1 000 m Sources : Orthophotoplan - BD Carto
 AUD - Septembre 2018

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale entre pôle de proximité et Lumbres ••••• Liaison alternative entre pôle de proximité et Lumbres — Liaison principale au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité ••••• Liaison alternative au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale complémentaire entre communes de même bassin ••••• Liaison alternative complémentaire entre communes de même bassin — Liaison principale complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins ••••• Liaison alternative complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison au sein d'une même commune — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO) — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues (CAPSO) |
|--|--|---|

VALLÉE DE L'URNE À L'EAU

DESCRIPTION :

LIAISON INTERCOMMUNALE : ENTRE PÔLES DE PROXIMITÉ ET LUMBRES

Ce bassin est caractérisé par une urbanisation concentrée principalement autour de la RD 204, route départementale d'intérêt local, et localisée dans le fond de la Vallée de l'Urne à l'eau. Le relief limite le développement du réseau routier secondaire. Par conséquent, la liaison douce intercommunale, principalement cyclable, entre les pôles de proximité de Coulomby et Seninghem et la ville relais de Lumbres sera développée sur la route départementale, permettant aussi la desserte de Bayenghem-lès-Seninghem.

Une alternative pour les piétons pourra être recherchée via des rues et chemins communaux sur Seninghem (ex : impasse de la Madeleine, rue des Tilleuls) et sur Bayenghem-lès-Seninghem (ex : chemin Le Château).

Par ailleurs, Bayenghem-lès-Seninghem se situe au croisement de trois liaisons douces intercommunales, dont les deux autres itinéraires proviennent des bassins situés au nord-ouest de la CCPL. Ces deux liaisons se localisent à l'est de la commune, sur une route communale permettant le franchissement de la RN 42 et aboutissant en entrée d'agglomération sur la RD 342 pour rejoindre Lumbres.

LIAISONS DE BASSIN : ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET SECTEURS RÉSIDENTIELS

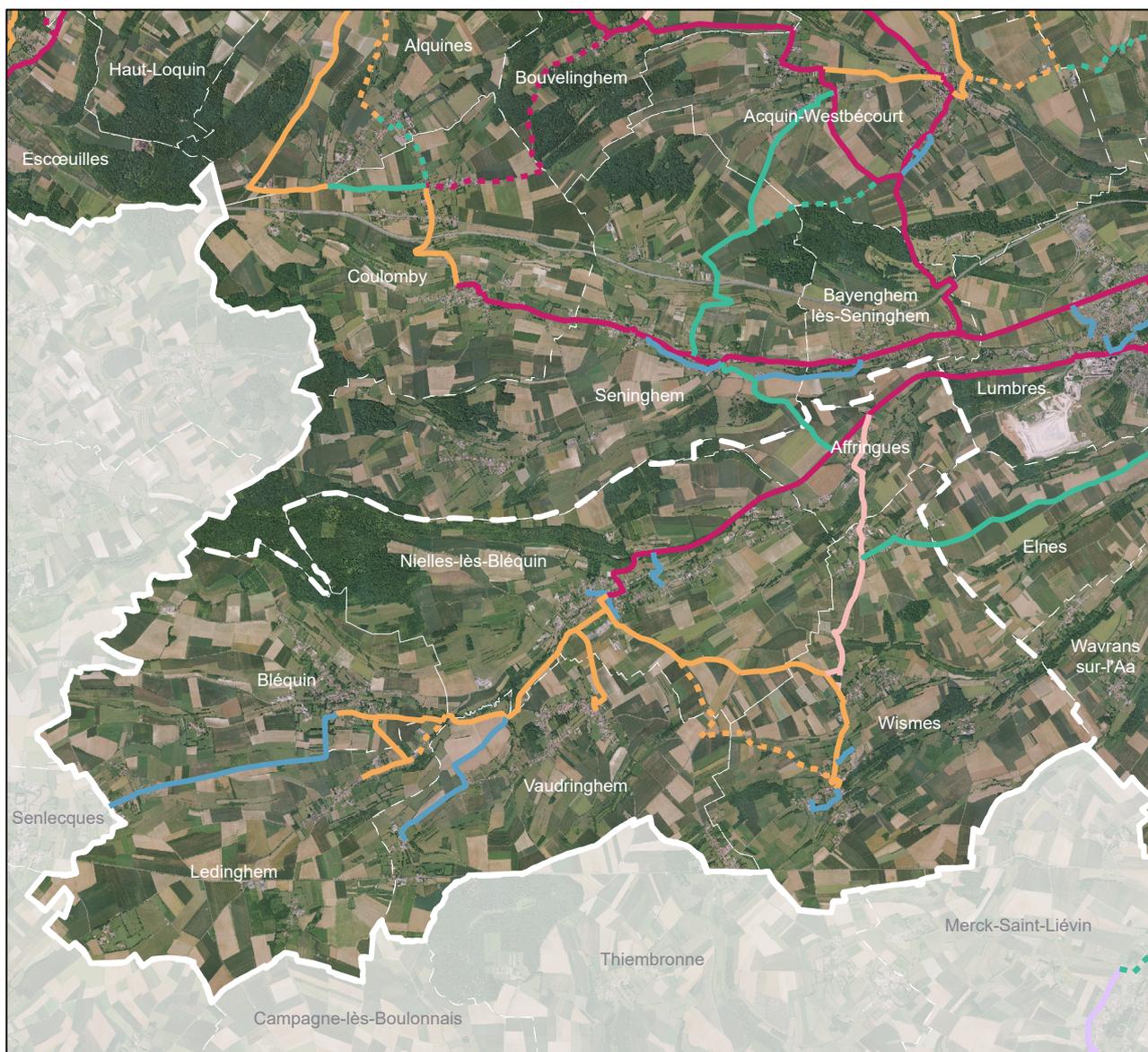
Pour permettre de desservir le secteur résidentiel de Harlettes, il est proposé sur Coulomby de prolonger la liaison intercommunale en liaison de bassin vers ce secteur. Cette liaison permettra aussi une seconde connexion avec les bassins situés au nord-ouest de la CCPL.

LIAISONS COMPLÉMENTAIRES AVEC LES BASSINS VOISINS

Dans un second temps, il pourra aussi être recherché des connexions complémentaires depuis Seninghem avec Acquin-Wesbécourt (pôle de proximité du Val d'Acquin) et Affringues (Vals et Plateaux du Bléquin).

8 VALS ET PLATEAUX DU BLÉQUIN

CARTOGRAPHIE :



0 500 1 000 m Sources : Orthophotoplan - BD Cartho
AUD - Septembre 2018

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale entre pôle de proximité et Lumbres ••••• Liaison alternative entre pôle de proximité et Lumbres — Liaison principale au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité ••••• Liaison alternative au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale complémentaire entre communes de même bassin ••••• Liaison alternative complémentaire entre communes de même bassin — Liaison principale complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins ••••• Liaison alternative complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison au sein d'une même commune — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO) — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues (CAPSO) |
|--|--|---|

VALS ET PLATEAUX DU BLÉQUIN

DESCRIPTION :

LIAISON INTERCOMMUNALE : ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET LUMBRES

La liaison intercommunale entre le pôle de proximité du bassin des Vals et Plateaux du Bléquin, Nielles-lès-Bléquin, et la ville relais de Lumbres est localisée en grande majorité aux abords de l'ancienne voie ferrée Boulogne-sur-Mer / Saint-Omer. Cette voie est désaffectée à partir de Lumbres mais en partie encore ferrée, notamment entre Affringues et Nielles-lès-Bléquin où le rando-rail est développé. Ce tronçon est également déjà support d'une randonnée pédestre. Il sera donc recherché, autant que possible, une préservation des rails existants, soit par aménagement de voies cyclables en parallèle de la voie ferrée lorsque celle-ci est utilisée, soit par intégration des rails dans l'aménagement cyclable témoignant alors du passé ferroviaire.

LIAISONS DE BASSIN : ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET SECTEURS RÉSIDENTIELS

Cette liaison douce intercommunale permet de connecter directement Affringues au pôle de proximité. Elle se décompose ensuite à Nielles-lès-Bléquin en plusieurs branches pour offrir des liaisons de bassin avec les quatre autres communes.

Vers Bléquin et Ledinghem, des routes et chemins communaux parallèles au cours d'eau du Bléquin offrent une liaison directe tout en évitant la RD 202. De même, un chemin dans le prolongement de la Résidence la Campagne à Nielles-lès-Bléquin, déjà support de plusieurs randonnées, dessert Vaudringhem en évitant la RD 203. Le réseau secondaire offre par ailleurs plusieurs possibilités pour relier Wismes au pôle de proximité, avec un itinéraire préféré par le secteur résidentiel de Marival.

LIAISONS COMPLÉMENTAIRES : AVEC LES COMMUNES ET BASSINS VOISINS

Dans un second temps, il pourra être recherché des connexions complémentaires entre Wismes et Affringues pour rejoindre directement Lumbres. Cette liaison entre les deux communes permet également d'envisager une liaison avec le bassin des Coteaux de l'Aa via Elnes.

De même, des connexions pourront être établies entre Affringues et Seninghem (pôle de proximité de la Vallée de l'Urne à l'eau).

LIAISONS LOCALES : AU SEIN DES COMMUNES

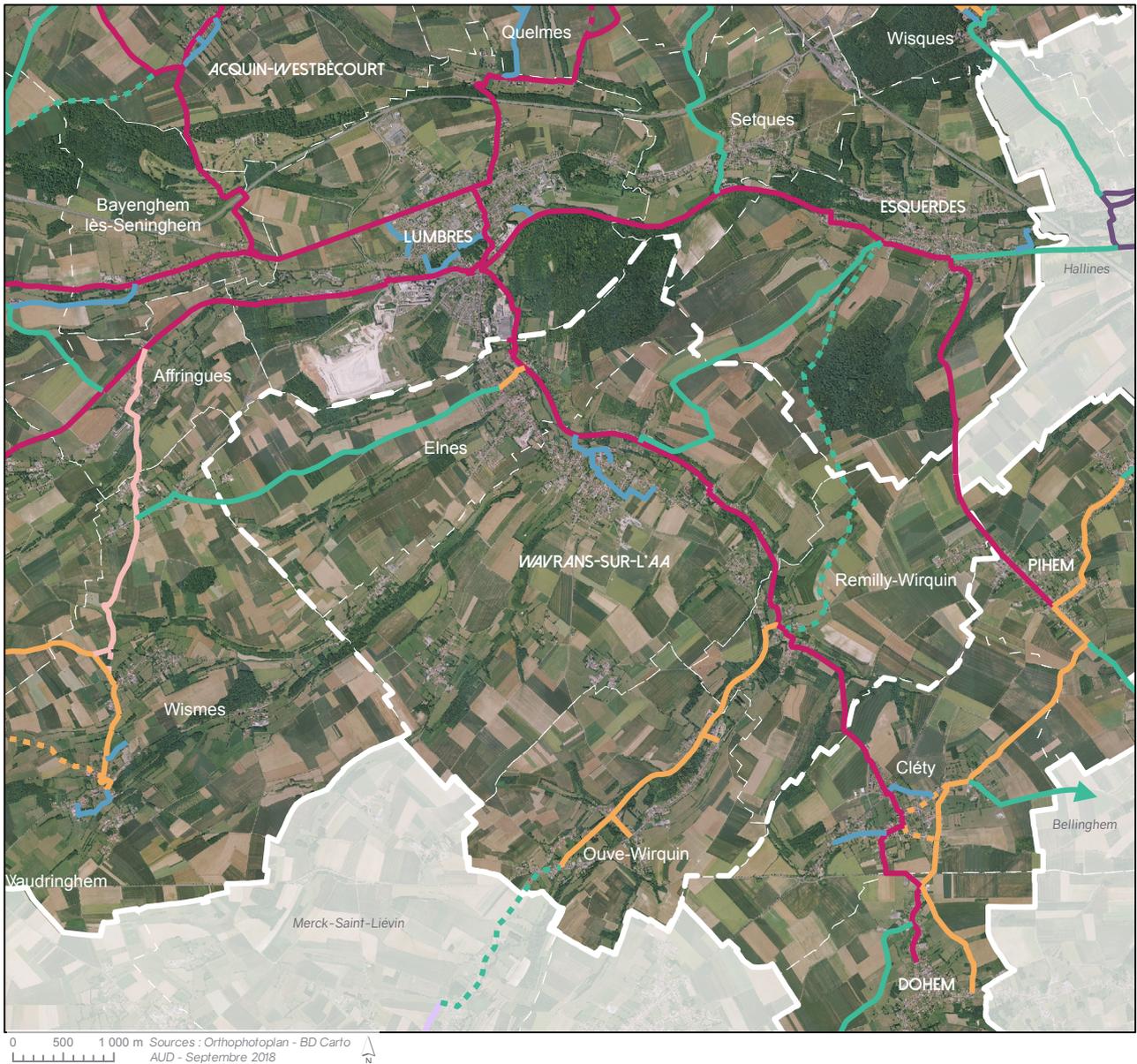
Deux liaisons locales sont identifiées sur Bléquin et Vaudringhem afin de relier les hameaux de Neuf Manoir et de Maisnil Boutry.

Sur Nielles-lès-Bléquin et Wismes, trois liaisons locales sont repérées et correspondent à des chemins, en coeur de village ou en bordure immédiate, à préserver pour leur caractère rural. A Nielles-lès-Bléquin, ce chemin à l'est permet de rejoindre le cours d'eau du Bléquin et pourra être prolongé pour se connecter à la liaison intercommunale identifiée sur l'ancienne voie ferrée. De même, sur le pôle de proximité, deux liaisons sont identifiées en coeur de village afin d'assurer la connexion piétonne avec les sites d'urbanisation et les équipements et services communaux (école, restauration scolaire, etc.).



9 COTEAUX DE L'AA

CARTOGRAPHIE :



- | | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale entre pôle de proximité et Lumbres - - - - Liaison alternative entre pôle de proximité et Lumbres — Liaison principale au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité - - - - Liaison alternative au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale complémentaire entre communes de même bassin - - - - Liaison alternative complémentaire entre communes de même bassin — Liaison principale complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins - - - - Liaison alternative complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison au sein d'une même commune — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO) — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues (CAPSO) |
|--|--|--|

COTEAUX DE L'AA

DESCRIPTION :

LIAISON INTERCOMMUNALE, ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET LUMBRES, ET LIAISONS AU SEIN DU BASSIN, ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET SECTEURS RÉSIDENTIELS

Le bassin des Coteaux de l'Aa a pour particularité d'avoir établi l'orientation d'aménagement et de programmation de mobilité douce sur un axe principal et structurant basé sur l'itinéraire de l'ancienne voie ferrée Anvin / Calais longeant également l'Aa. Cette artère est ainsi à vocation intercommunale entre Elnes et Remilly-Wirquin car elle permet de relier le pôle de proximité du bassin, Wavrans-sur-l'Aa, à Lumbres, mais également de connecter un des pôles de proximité du bassin des Grands Plateaux de l'Aa (Dohem) à Lumbres. Cette artère se poursuit sur le bassin vers Ouve-Wirquin via les rues de la Moulière et de Remilly puis le Chemin des Marais, correspondant globalement au tracé de l'ancienne voie. Dans la continuité, une connexion pourra être envisagée à terme avec la CAPSO sur le pôle territorial de Fauquembergues dont le PLUI dispose aussi d'une OAP en faveur des liaisons douces sur le fond de Vallée de l'Aa entre Merck-Saint-Liévin et Fauquembergues. Il faudra par ailleurs veiller à bien connecter cette artère aux centres des secteurs résidentiels.

Sur Elnes, Wavrans-sur-l'Aa et Ouve-Wirquin, l'emprise de l'ancienne voie ferrée est déjà support de plusieurs sentiers de randonnée. En revanche, les traces de ce passé se sont estompées à la jonction entre Remilly-Wirquin et Wavrans-sur-l'Aa. Afin de retrouver ce tracé historique, des emplacements réservés ont été inscrits sur le plan de zonage pour assurer la continuité. En restant support de randonnées et en passant à proximité du Musée des Brigades de l'Aa, cette artère révèle donc un potentiel touristique, en lien notamment avec la stratégie intercommunale des Sports de Nature, en plus de son utilité quotidienne potentielle. Le caractère d'agrément devra donc être pris en compte dans le choix des aménagements au moment de la mise en oeuvre.

LIAISONS COMPLÉMENTAIRES AVEC D'AUTRES BASSINS

Des connexions complémentaires pourront être recherchées dans un second temps avec les bassins avoisinants.

Ainsi, une liaison pourrait être établie avec les Vals et Plateaux du Bléquin, par Elnes et Wismes, et avec la Basse Vallée de l'Aa par Esquerdes, soit via Wavrans-sur-l'Aa soit via Remilly-Wirquin.

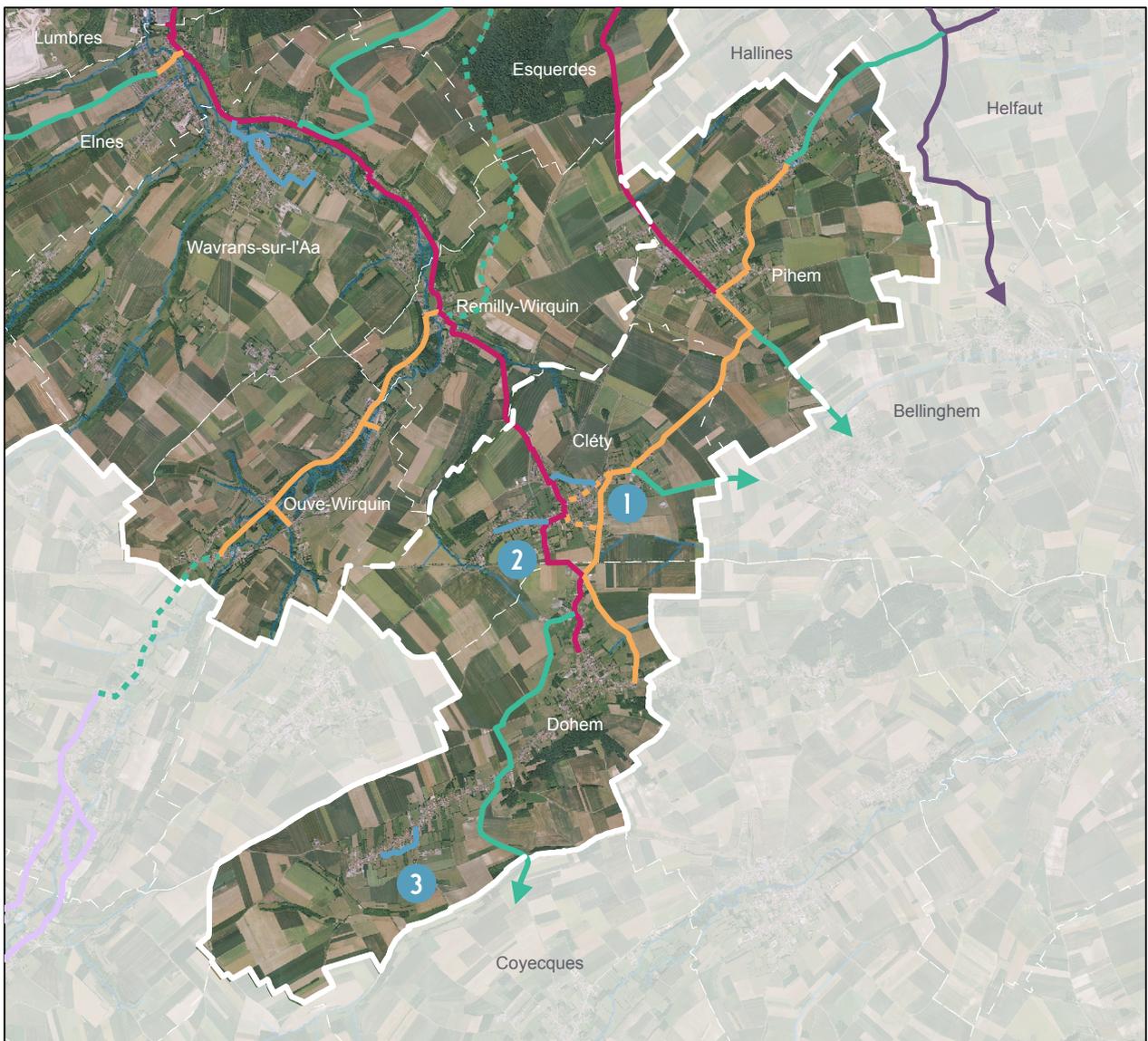
LIAISONS LOCALES : AU SEIN DES COMMUNES

Sur la commune de Wavrans-sur-l'Aa, une liaison piétonne est inscrite en coeur urbain visant à connecter le site d'urbanisation future avec le centre du village et avec la liaison intercommunale, reliant ce pôle de proximité à Lumbres. Cette liaison assure également une desserte de l'école. Des emplacements réservés ont été inscrits sur le plan de zonage pour favoriser sa réalisation. Elle permettra également d'offrir de nouvelles perspectives visuelles sur l'Aa et ses affluents.



10 GRANDS PLATEAUX DE L'AA

CARTOGRAPHIE :



0 500 1 000 m Sources : Orthophotoplan - BD Cartho
AUD - Septembre 2018

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale entre pôle de proximité et Lumbres ⋯ Liaison alternative entre pôle de proximité et Lumbres — Liaison principale au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité ⋯ Liaison alternative au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison principale complémentaire entre communes de même bassin ⋯ Liaison alternative complémentaire entre communes de même bassin — Liaison principale complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins ⋯ Liaison alternative complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins | <ul style="list-style-type: none"> — Liaison au sein d'une même commune — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO) — Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues (CAPSO) |
|--|--|---|

GRANDS PLATEAUX DE L'AA

DESCRIPTION :

LIAISON INTERCOMMUNALE : ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET LUMBRES

Le bassin de vie des Grands Plateaux de l'Aa se compose de deux pôles de proximité : Pihem et Dohem. A ce titre, deux liaisons intercommunales semblent nécessaires pour relier ces communes à la ville relais de Lumbres. Ainsi, Dohem serait relié à Lumbres en se connectant au niveau de Remilly-Wirquin, via Cléty (passage à proximité de la zone d'urbanisation future), à la liaison intercommunale traversant le bassin des Coteaux de l'Aa. Le réseaux de routes et chemins offrant peu d'alternatives, cette connexion se concentre principalement sur une route départementale. La liaison entre le pôle de Pihem et Lumbres est également identifiée sur une route départementale, d'intérêt local, en passant principalement par le bassin de la Basse Vallée de l'Aa via Esquerdes.

LIAISONS DE BASSIN : ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET SECTEURS RÉSIDENTIELS

Les trois communes pourront être reliées entre elles par un axe unique nord / sud parallèle à la RD 928, permettant ainsi d'éviter cette route départementale de première catégorie. L'itinéraire principal est alors envisagé sur des routes et chemins communaux, en dehors de la traversée de Pihem qui se concentre sur une route départementale d'intérêt local. Cet axe doit permettre de desservir le stade de Dohem.

LIAISONS COMPLÉMENTAIRES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

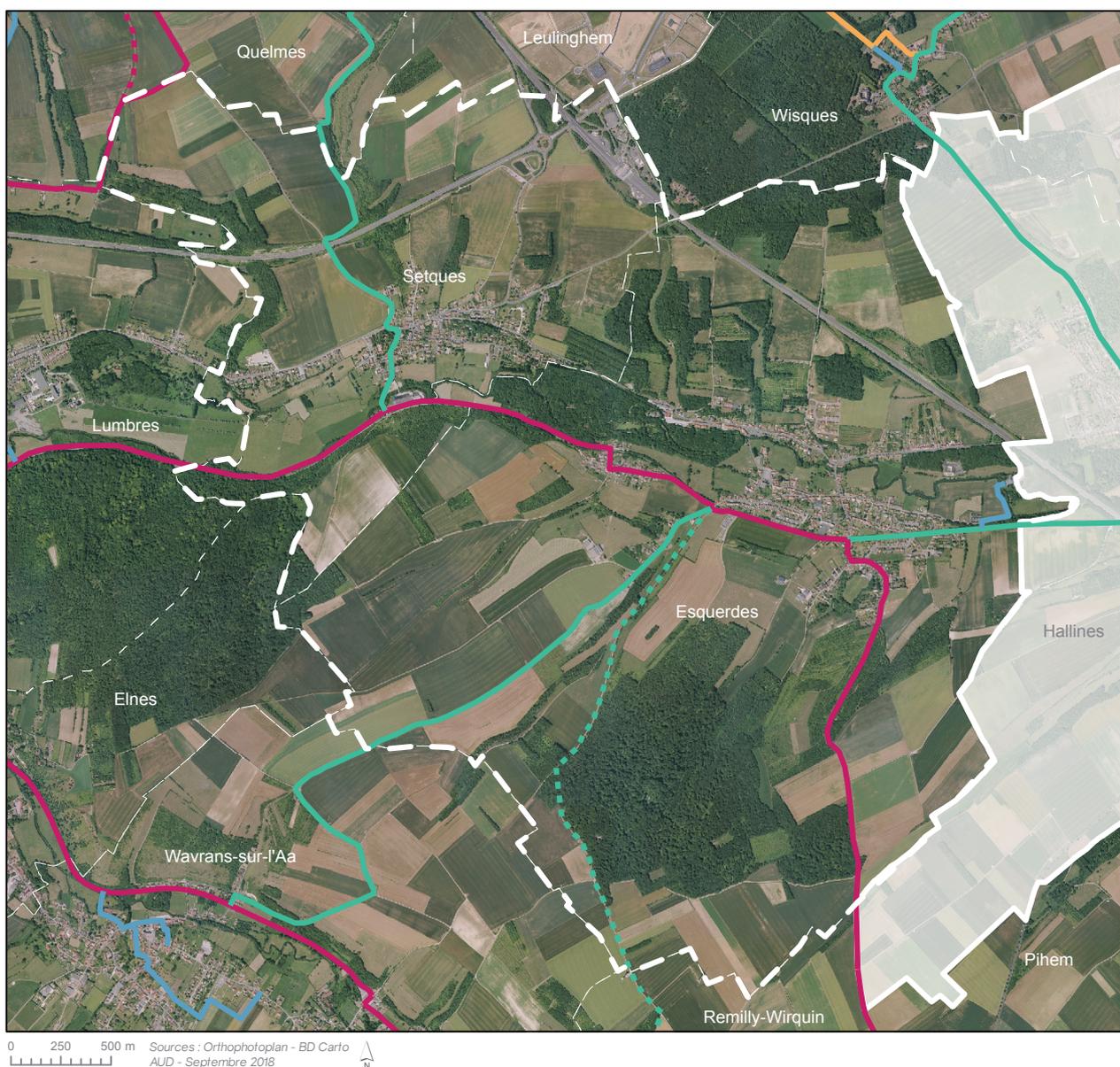
Le prolongement des itinéraires évoqués précédemment permettrait différentes connexions avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Ainsi, au nord en direction du Pôle Urbain du Schéma de Cohérence Territoriale, une liaison est envisageable entre Pihem et Helfaut en se connectant au réseau de liaisons douces inscrites dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse. D'autres perspectives pourront à terme être envisagées entre Dohem et Coyecques, ou Cléty et Pihem avec le bourg-centre de Théroutan via Bellinghem.

LIAISONS LOCALES : AU SEIN DES COMMUNES

Deux liaisons piétonnes sont identifiées sur Cléty (1) et Dohem (3) car elles sont des chemins ruraux ceinturant l'espace bâti à préserver pour leur caractère rural. Une troisième liaison locale (2) est affichée sur Cléty et vise à offrir une connexion douce entre le centre du village et le secteur des Prières où sont localisées quelques services et notamment la boulangerie.

II BASSE VALLÉE DE L'AA

CARTOGRAPHIE :



- | | | | | | |
|--|--|--|--|--|---|
| | Liaison principale entre pôle de proximité et Lumbres | | Liaison principale complémentaire entre communes de même bassin | | Liaison au sein d'une même commune |
| | Liaison alternative entre pôle de proximité et Lumbres | | Liaison alternative complémentaire entre communes de même bassin | | Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO) |
| | Liaison principale au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité | | Liaison principale complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins | | Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues (CAPSO) |
| | Liaison alternative au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité | | Liaison alternative complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins | | |

BASSE VALLÉE DE L'AA

DESCRIPTION :

LIAISON INTERCOMMUNALE : ENTRE PÔLE DE PROXIMITÉ ET LUMBRES

L'orientation d'aménagement et de programmation de mobilité douce se structure sur le bassin de la Basse Vallée de l'Aa autour d'un axe principal est / ouest. Ainsi, entre le pôle de proximité d'Esquerdes et Lumbres, le tracé a pour ambition de suivre l'axe dessiné par l'Aa et la voie ferrée (usage actuel pour le fret et le train touristique), en passant par Setques. Entre Setques et Lumbres, le tracé emprunte un chemin à l'arrière du site de la Poudrerie et longeant la voie ferrée qui est déjà très qualitatif et support de randonnées. Il conviendra alors de le valoriser. En revanche, au niveau de Setques, la connexion à Lumbres étant souhaitée aux abords du site du Marais, la liaison devra être créée et son tracé sera adapté en fonction des opportunités foncières au moment de la mise en oeuvre. Sur Esquerdes, la liaison se poursuivrait sur des rues ou chemins proches de la voie ferrée jusqu'au centre-ville. La liaison intercommunale est ensuite prolongée vers le sud pour relier Lumbres au pôle de proximité du bassin des Grands Plateaux de l'Aa (Pihem) via une route départementale d'intérêt local.

LIAISONS COMPLÉMENTAIRES : AVEC LES BASSINS ET TERRITOIRES VOISINS

Cette artère est / ouest pourrait à terme être prolongée vers Hallines, notamment au niveau du Château d'Ambricourt, pour se connecter au réseau de liaisons douces inscrites dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse. Elle permettrait également une connexion avec Wisques au bassin des Plateaux Audomarois, via Hallines (CAPSO).

A partir d'Esquerdes, une liaison est envisageable avec le bassin des Coteaux de l'Aa, soit via Wavrans-sur-l'Aa soit via Remilly-Wirquin.

A partir de Setques, une autre connexion avec les Plateaux Audomarois est identifiée, via Quelmes.

LIAISONS LOCALES : AU SEIN DES COMMUNES

Une liaison locale est identifiée sur Esquerdes comme tracé de principe visant à veiller à la bonne connexion de la Maison du Papier depuis l'artère structurante est / ouest.



